

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2026-035 – Achat d'hydrochlorine – Centre aquatique – Route de Vire – Condé-en-Normandie

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° 2026-036 en date du 9 avril 2026 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant l'obligation de traitement des eaux de l'espace aquatique,

DÉCIDE

Article 1 – D'autoriser l'achat de 100 jerricans d'hydrochlorine 58 EP, auprès de la société BRENNTAG, Z.I. de la Promenade, 53290 Grez-en-Bouère, pour un montant de 4 254.38 € HT soit de 6 221.14 € TTC.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 29 mai 2026

LE MAIRE



Sylvain DELANGE